

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

(Convocation faite le 01/06/2021)

Etaient présents : tous les Conseillers sauf Mr Benoit FRANCOIS excusé ayant donné pouvoir à Mr Luc JONNET, Mr Nicolas VANDERHEEREN et Mr Benjamin NOEL excusés.

Aménagement de logements dans le bâtiment de l'ancienne poste - Choix de l'entreprise pour le lot n°3

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- choisit l'offre de Menuiserie JANIN de Mareuil sur Ay d'un montant de 8 498,56 € HT (9 348,42 € TTC) pour le lot n°3 Menuiserie Bois - Solivage
- les crédits sont prévus au budget 2021,
- autorise le Maire à signer le marché pour ce lot d'un montant de 8 498,56 € HT (9 348,42 € TTC) ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Syndicat de démoustication - Avis sur le retrait de la Commune de Fagnières

Le Conseil Municipal, après délibération et à 7 Voix Pour et 6 abstentions approuve le retrait de la Commune de Fagnières du Syndicat de démoustication.

Pose d'antennes de télérelève pour les compteurs d'eau

Le Conseil Municipal, à 12 voix Pour et 1 voix Contre :

- Accepte l'installation d'antennes et de récepteurs sur l'église pour la télérelève des compteurs d'eau à l'initiative de la CAECPC,
- Précise que les travaux de passage des câbles devront être soignés,
- Autorise le Maire à signer la convention et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Lotissement communal - Travaux supplémentaires pour la démolition du château d'eau

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise Boituzat pour un montant de 3 660,00 € HT (4 392,00 € TTC) relatif au rebouchage du puits situé sous le château d'eau
- Autorise le Maire à signer le devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Restauration de la statue de la Vierge à l'enfant - Demande de subvention auprès de la DRAC

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est pour la restauration de la statue en bois de la Vierge à l'enfant inscrite au mobilier historique,
- décide le plan de financement suivant :
 - Montant H.T. des travaux : 2 502,50 €
 - FCTVA : 492,61 €
 - Subvention DRAC (40%) : 1 001,00 €
 - Fonds propres : 1 509,39 €

- Autorise le Maire à signer le devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Plantation de peupliers – Désherbage mécanique autour des peupliers

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de payer la facture de l'entreprise Nature Environnement s'élevant à 3 522,00 € HT (4 226,40 € TTC) relative au désherbage mécanique au pied de la nouvelle plantation des peupliers

- Autorise le Maire à signer le devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Plantation de peupliers – Convention cadre de partenariat avec le CENCA

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de signer cette convention de partenariat technique et scientifique avec le CENCA pour la peupleraie plantée sur une partie de la parcelle A937

- Précise que ce partenariat se fera en étroite collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière Grand Est (CRPF)

- Autorise le Maire à signer la convention et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Modification du Plan Local d'Urbanisme – Zone artisanale

Suite à la présentation du devis du bureau d'études Auddicé s'élevant 5 100,00 € HT concernant la modification de la zone 2AUY en zone à urbaniser, le Conseil demande des compléments d'informations auprès de la CAECPC sur le développement éventuel de la zone artisanale.

Travaux en cours et à venir :

Monsieur le Maire fait un point sur les différents travaux en cours :

- Travaux de génie civil France Telecom Rue des Moissons pour un montant de 2 483,86 € HT (2 980,63 € TTC)
- Les travaux d'enduisage de la Rue du Fer à Cheval commenceront le 7 juillet
- Une réflexion est faite sur des solutions à trouver contre la vitesse excessive dans la partie haute de la Rue du Moulin

Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la réponse de Plurial Novilia qui s'engage à refaire les pignons en bois des deux maisons concernées Rue de la Petite Garenne suite au mail qu'il leur a envoyé.

Le Conseil ne donne pas suite à la demande d'un administré habitant dans la Route Nationale concernant l'aménagement de son entrée en enrobé sur le domaine public car l'entrée est carrossable.

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD